

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 1^{er} novembre 2019



Collectif du 6 novembre

Mots-clés :

mobilité urbaine, commerce en ligne, arnaque, action collective, fake news, réseaux sociaux

La mobilisation exemplaire des clients sur les réseaux sociaux met un frein à une gigantesque arnaque de vente en ligne de trottinettes électriques

Pot de terre contre pot de fer ? Face à l'impuissance des associations de consommateurs et la lenteur des procédures qui permettraient de fermer les sites malveillants, le « collectif du 6 novembre » a décidé d'agir : dénonçant systématiquement les pratiques trompeuses de plusieurs entreprises, il a obtenu l'ouverture d'une procédure judiciaire.

Audience le 6 novembre au Tribunal de Grande instance de Paris, des centaines de clients en partie civile.

Résumé : *Surfant sur la mode de la mobilité urbaine (trottinettes électriques, hoverboards) et usant d'une stratégie de net-communication très efficace, les sites e-board-store et e-new-tech ont vendu à des milliers de clients partout en France du matériel défectueux ou jamais livré. Grâce à leur mobilisation massive sur facebook, plus de 600 clients ont pu partager leurs expériences sur un forum d'entraide, mener l'enquête pour fournir des éléments à la justice, et enfin monter une action collective portée par un avocat. Un cas d'école.*

Les sites de vente en ligne de trottinettes électriques et hoverboards se sont multipliés ces derniers mois, et certains se révèlent peu scrupuleux. De très nombreux clients se sont tournés vers les sites e-board-store, hoverwheel, wheel-and-co, hoverslide, etc., qui sont tous liés à un même acteur : Victor Elie Gros (qui peut être identifié comme propriétaire des sites grâce à des outils aussi simples que societe.com), et à la société e-com (ainsi que l'enquête des membres a pu le prouver en collectant des photos des cartons livrés et en se rendant dans les entrepôts des sociétés).

Tous ces sites ont les mêmes pratiques :

1) Une présentation attractive, des prix intéressants sans être outrageusement bas (ce qui laisserait suspecter une arnaque), des délais de livraison annoncés comme très courts et fiables, un SAV présenté comme extrêmement performant (voir <https://www.e-new-tech.fr/>). Les mentions légales paraissent crédibles, les sociétés sont enregistrées au registre du commerce avec numéro de SIRET. Des sites d'avis présentés comme indépendants donnent des commentaires dithyrambiques sur les sociétés et leurs produits

(voir <https://www.auquotidien.fr/avis-e-new-tech-le-specialiste-de-la-locomotion-legere/>).

2) Commandes non honorées et produits défectueux : le client commande, puis attend - une semaine, un mois, des mois... Quand il est livré (ce qui n'arrive pas souvent), les produits sont dans la majeure partie des cas d'occasion, défectueux au point de causer des accidents (témoignages de centaines de clients). Les étiquettes multiples sur certains colis attestent que les produits ont « tourné » d'un client à

l'autre. Le retour des produits défectueux est, contrairement aux règles du code de la consommation, facturé au client. Le plus souvent, le client ne verra jamais son produit réparé, remplacé, ni remboursé. C'est généralement après plusieurs semaines d'attente que le client cherche un peu plus avant sur le net, et découvre les sites d'avis véritablement indépendants, comme Trustpilot qui (malgré la censure exercée par l'entreprise quand les avis sont trop négatifs) donne une bonne idée des pratiques de ces sites (voir <https://fr.trustpilot.com/review/e-new-tech.fr>).

Face à cette situation, devant l'absence de résultat tangible malgré les signalements répétés de ces sites aux associations de consommateurs et aux autorités, quelques clients ont ouvert un forum d'entraide sur internet (groupe facebook « plaintes e-board-store = e-new-tech »).

Le forum compte à ce jour plus de 600 membres.

- Il **aide depuis des mois les clients à se faire rembourser** par des entreprises qui ne répondent ni aux mails ni au téléphone et ne réagissent qu'en cas de publication d'avis négatifs sur Trustpilot.
- Il **soutient moralement** des personnes qui ont eu à gérer les pleurs de leurs enfants à Noël ou lors d'anniversaires, ou encore l'absence du moyen de locomotion professionnel prévu, et qui subissent des préjudices financiers pouvant s'élever jusqu'à 600 euros (!).
- Il **encourage les clients lésés à faire entendre leurs protestations** auprès des associations de consommateurs (Que Choisir, par exemple : <https://forum.quechoisir.org/e-new-tech-t215523.html>), de la DDPP, des sites d'avis et de signalement (Trustpilot ; signal-arnaques : <https://www.signal-arnaques.com/scam/view/163467>), ce qui a contribué à ce qu'une procédure judiciaire soit ouverte.
- Il a **rendu possible la mise en route d'une plainte collective**, avec des honoraires forfaitaires permettant aux clients lésés de se faire représenter par un avocat. Plus de 100 plaignants participent à ce jour à l'action groupée en vue de l'audience du 6 novembre.

En parallèle de l'organisation de l'action judiciaire, au quotidien et depuis des mois, le collectif s'efforce de contrer l'offensive publicitaire des sites frauduleux et leurs tentatives de **net-washing**, par la dénonciation systématique de leur politique de communication, basée sur des **fake-news** et un **référencement** avantageux sur les moteurs de recherche :

- Les produits e-com sont présentés de manière très professionnelle sur les sites e-board-store (désormais fermé) et plus récemment e-new-tech et style-road. Tous ces sites sont très bien référencés sur google, « propulsés par Prestashop », et bénéficient même de bons de réduction sur des sites aussi fiables que Le Figaro (<https://codespromo.lefigaro.fr/code-promo/style-road>). Ils sont mis en avant sur des pages publicitaires de blogs qui se présentent comme « objectifs » et relèvent manifestement de la mise en scène (<https://www.planetargonauts.eu/avis-e-new-tech-le-pro-du-deplacement-2-0/>, même visuel que <https://www.n3b.fr/avis-sur-la-boutique-en-ligne-style-road/>).

- Suite à la multiplication des avis négatifs de clients concernant le dirigeant de e-board-store et e-new-tech, une offensive de net-washing a permis de faire descendre très loin, dans les résultats des moteurs de recherche, les forums d'entraide et les sites répercutant les protestations des consommateurs : en cherchant « Victor (Elie) Gros » et « arnaque » sur google, on trouve ainsi toute une série d'articles « bidons » sur VEG créatrice de mode, dessinatrice de manga, photographe, chanteur, peintre, écrivain, chroniqueur sportif (!)... voir par exemple :

<https://www.solfège.org/larnaque-nouvel-album-de-victor-elie-gros/>

<http://www.rose-dor.fr/victor-elie-gros-arnaque-un-arnaqueur-lors-dun-vernissage/>

<https://www.planete-equalia.fr/victor-elie-gros-auteur-de-larnaque-ne-publiera-pas-son-livre/>

<http://www.paradiseradio.fr/victor-elie-gros-arnaque-mercato/>

**Rendez-vous le 6 novembre au Tribunal de grande instance de Paris. 9h, bureau du Président
Procédure contre e-com et Victor Gros, n° de parquet 19144000388**

Pour plus d'informations : contactez-nous sur procedure.ebs.ent@gmail.com